

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 91 (1962)
Heft: 1

Artikel: "Vers une école romande"
Autor: Ducrest, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040383>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce que nous n'avons pas fait – et on nous l'a reproché –, c'est de tenir les maîtres au courant de nos travaux. Il nous manquait pour cela une tribune : nous en avons une pour deux mois, et nous en profitons pour mettre fin à notre silence.

Nous avons travaillé seuls, sans voir encore comment intégrer notre activité à celles de la Société d'éducation et de l'Association du Corps enseignant. Notre statut provisoire nous empêchait de prendre des engagements à long terme. Ce dernier handicap est levé maintenant ; un proche avenir dira si le précédent a des chances de l'être aussi.

Quoi qu'il en soit, nous ferons de notre mieux.

LÉON BARBEY

« Vers une école romande »

Ce que ce titre pourrait présenter d'audacieux est, me semble-t-il, singulièrement atténué par sa signification même, qui laisse sous-entendre, en même temps qu'un délai de réalisation que l'on ne peut évaluer, « une certaine incertitude » quant à un aboutissement partiel ou total.

Cette idée d'une école romande n'est d'ailleurs pas entièrement nouvelle. Soulevée déjà il y a un peu plus d'un demi-siècle, abandonnée, puis reprise dans le courant de l'année 1960, elle semble, cette fois-ci, faire son chemin et, dans tous les cas, arriver à un moment plus spécialement propice. En effet, la tendance de ces temps va précisément à l'union des forces, à la mise en commun des recherches dans quelque domaine que ce soit. L'isolement n'est plus de mise. Il est normal que les enseignants éprouvent le besoin de se grouper pour un travail meilleur, un progrès plus rapide et plus sûr.

C'est aussi l'un des buts de cet article, d'apaiser les inquiétudes de ceux qui pourraient craindre ce qu'aurait de dangereux pour l'autonomie des cantons, en matière scolaire, l'instauration d'une uniformisation trop poussée et contraire aux principes d'un fédéralisme intangible, surtout en ce qui concerne l'enseignement. Il s'agit de replacer le problème à sa juste place, en relevant ce qu'il y a eu de généreux à son origine, ainsi que le respect de l'autonomie et des particularités cantonales qui n'a cessé de se manifester tout au long des entretiens et des discussions de la Commission plénière intercantonale et des divers groupes de travail constitués.

Pourquoi une école romande ? La constatation a été faite, il y a déjà plus de cinquante ans, de la diversité des programmes primaires et secondaires dans les divers cantons romands, du début de l'année scolaire, de l'âge moyen d'entrée dans les classes secondaires, des manuels utilisés, des moyens de sélection et d'orientation, des exa-

mens, des horaires de travail, de l'âge d'entrée en classe primaire, pour ne citer que les divergences les plus apparentes. Ces divergences ont été les premières raisons de se poser cette question et, du même coup, d'envisager la possibilité d'une collaboration, non seulement entre les enseignants de la Société pédagogique romande, mais avec toutes les associations pédagogiques de Suisse romande. La première proposition émanait de la section de Nyon ; elle fut reprise par l'Assemblée des délégués de la SPR, réunie à Yverdon le 20 février 1960, et « Vers une école romande » devint le thème choisi pour le prochain congrès de juin 1962.

Une enquête fut organisée, dans toute la Suisse romande, enquête totalement libre, portant sur les manuels utilisés, l'âge d'enseignement de telle notion précise dans les divers cantons, la forme des plans d'études, les structures, la durée de la scolarité, l'organisation générale de l'enseignement ; la formation des maîtres ; les changements de domicile d'un canton à l'autre ayant entraîné pour les jeunes élèves des retards ou des ennuis scolaires importants, etc... Les réponses au questionnaire ne pouvaient laisser aucun doute : elles ne firent que souligner l'extrême diversité régnant dans tous les domaines précités et la nécessité d'une harmonisation dont les enfants seraient les premiers bénéficiaires. A ce sujet, on nous permettra de relever que, toujours, c'est le bien de l'enfant qui a été envisagé et lui seul, sans autre préoccupation moins avouable de prestige, de facilité ou d'argent ; et c'est pourquoi j'ai pu, au début de cet article, parler de la générosité incontestable qui, non seulement a été à l'origine du mouvement, mais n'a jamais cessé d'être présente lors des discussions.

Il est bien clair que la SPR aurait pu se préoccuper seule de la question de l'école romande, en ignorant les autres associations d'enseignants qui n'en faisaient pas partie. Mais il est non moins évident que le postulat d'une école romande présuppose la participation aux débats de tous les intéressés, c'est-à-dire de tous les cantons romands. Il est certain aussi que, si la SPR avait fait cavalier seul, les conclusions auxquelles elle serait arrivée et, (soit dit en passant, elles n'eussent fort probablement guère varié de celles qui feront l'objet de la dernière partie du rapport) auraient eu incontestablement moins de poids que si elles étaient le fruit d'une tâche commune, entreprise par tous les représentants des degrés primaires et secondaires de la Romandie ; au lieu d'être l'expression de toute une province de langue française, elles seraient restées la pensée restreinte de quatre cantons seulement.

C'est pourquoi, avec un sens des réalités et un désir de contact auxquels il convient de rendre hommage, la SPR a décidé la création d'une Commission intercantonale, groupant, bien entendu, les membres de la SPR, mais encore toutes les associations pédagogiques primaires

et secondaires de la Suisse romande, ainsi que les représentants officiels des départements de l'Instruction publique. Tous ont répondu à ce désir et aussi bien de Genève que du Valais et de Fribourg, les délégués des départements et des associations ont assisté avec une louable régularité aux nombreuses assemblées plénières et aux non moins fréquentes réunions des sous-commissions, ou mieux groupes de travail. Si bien qu'on peut affirmer, et ce n'est pas la constatation la moins réjouissante, que le volumineux rapport que présentera son auteur, M. Jean-Pierre Rochat, maître de classe supérieure, à Blonay, sera bien le reflet d'une pensée collective, suffisamment nuancée pour qu'aucun apport ne soit négligé, ni une tendance ignorée. On peut ajouter que, pendant les deux ans qu'auront duré les travaux, l'école romande a, en quelque sorte, déjà existé tout au moins dans l'esprit de ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce document. Mais celui-ci doit devenir le point de départ de réalisations dont nous ne sommes plus complètement responsables et qui dépendent, avant tout et par dessus tout, des autorités cantonales.

Au cours de longues discussions, souvent passionnées, mais toujours courtoises et amicales, les opposants de la première heure ont senti fondre peu à peu leurs objections et leurs réticences; les indifférents et les sceptiques se sont pris au jeu; les convaincus de la première heure se sont réjouis de voir se concrétiser, sur le plan romand et à tous les échelons, une entente sincère dont la valeur est d'autant plus significative qu'elle n'a pas été la conséquence d'une simple complaisance réciproque et superficielle, d'une politesse de gens bien élevés, mais qu'elle s'est forgée peu à peu et qu'elle est née de convictions et de jugements lentement mûris et raisonnés.

On aurait pu imaginer, au moment où l'idée d'une école romande était avancée, et où les premiers contacts étaient pris, que la tâche de la Commission intercantonale pourrait se borner à n'envisager qu'une certaine harmonisation des programmes, une uniformisation des manuels et qu'ainsi l'essentiel de sa mission serait accompli. Or, on s'est bien vite rendu compte que cette harmonisation ne pouvait être réalisée pour elle seule; elle devait dépendre d'un ensemble, être insérée dans un tout, allant des principes aux structures, des programmes aux manuels et ne négligeant pas l'important problème de la formation des maîtres. C'est ainsi que le thème, qui avait d'abord paru à quelques-uns relativement simple, prenait ses vraies dimensions, un peu effrayantes, il faut bien l'avouer, mais inévitables pourtant, si l'on admet que la question de l'éducation ne peut se réduire à la seule affaire des programmes et des manuels.

Quatre groupes de travail furent donc formés: le groupe dit des « Principes », celui des « Structures », celui des « Programmes et manuels », et enfin celui de la « Formation des maîtres ».

Il faudrait pouvoir parler de l'immense tâche accomplie par chacun des groupes, dire les longues séances, prolongées fort tard dans la nuit, exprimer aussi le plaisir éprouvé à se retrouver, souligner l'acharnement mis à défendre telle idée, à préciser le sens de tel mot, à mettre sur pied, en un mot, un travail pensé, construit, tenant compte des différences d'opinion et de l'idée générale enfin dégagée.

Si les travaux de la Commission plénière et des sous-commissions ne sont pas encore totalement achevés, ils approchent du terme que sera le rapport soumis à l'approbation du congrès de Bienne, en juin 1962.

Que va-t-il advenir de ce rapport s'il est adopté par les membres de la SPR ? Le plus triste sort qui puisse lui être réservé serait qu'il demeure un document d'archives, dont on louera peut-être l'objectivité et l'intérêt, mais auquel on se gardera bien de donner une suite quelconque. Nous ne pensons pas qu'il en sera ainsi. Ce rapport, tous les maîtres pourront se le procurer pourvu que, par le canal de l'Association, ils veuillent bien en faire la commande jusqu'au 30 janvier au plus tard. Il mérite qu'on s'y arrête, qu'on l'étudie sans parti pris, avec un sens critique qui en fasse ressortir les aspects positifs, les suggestions réalisables dans un avenir plus rapproché et celles qui demanderont un délai beaucoup plus long.

De toute façon, il ne sert à rien de se leurrer. La marche « vers une école romande » sera lente et difficile.

L'une des premières réalisations concrètes que l'on puisse entrevoir se situe sur le plan des programmes : un programme de français (grammaire spécialement) a été mis au point ; il pourrait être essayé dans un certain nombre de classes de Romandie ; elles seraient appelées à faire leurs remarques, à suggérer les modifications qui leur paraîtraient s'imposer ; cette expérience pourrait être étendue au calcul, et ainsi, au vu des résultats obtenus par ces classes-tests, on pourrait étendre à toutes les écoles romandes le même programme concernant les branches qui auraient fait l'objet de l'expérience.

On le voit, ce processus demande du temps, de la patience ; mais il est une garantie de sécurité et peut donner entièrement confiance aux autorités responsables.

Entre ne rien faire du tout et partir en guerre sans réflexion, il y a une marge importante. D'ailleurs, et il faut bien le répéter, l'œuvre qui est en train de prendre forme échappe déjà à ses auteurs et son avenir dépend de l'attitude qu'auront à son égard les autorités responsables de l'enseignement dans chacun de nos cantons.

Souhaitons simplement que la tâche accomplie avec tant de bonne volonté, tant d'enthousiasme, tant de sincère désir de mieux servir cette jeunesse qui est notre raison de vivre, rencontre un accueil favorable et qu'elle soit le point de départ d'une collaboration plus intense entre toutes nos régions de Romandie.

Que l'optimisme ou le pessimisme secrètement habite notre cœur, il n'en demeure pas moins, et cela est une absolue certitude, que ce contact pris entre enseignants de divers cantons, de confessions différentes, de pensée parfois divergente, a été une source d'enrichissement mutuel, une preuve extrêmement réconfortante qu'une collaboration est toujours possible lorsqu'elle est basée sur une sincère tentative de compréhension réciproque et le respect de l'opinion d'autrui, même si elle ne correspond pas à la sienne. N'y aurait-il eu que ce seul résultat, que le travail entrepris par la SPR n'aurait pas été vain et qu'il serait source d'espoir pour l'avenir. Et c'est bien ce dont l'éducateur a le plus besoin.

F. DUCREST

Fribourg agrandit ses écoles

Vers la création d'un Fonds cantonal de bourses ?

Le développement économique et industriel que le canton de Fribourg favorise depuis plusieurs années présente actuellement, à côté de ses avantages certains, ses exigences et ses postulats. Cela se fait sentir notamment sur le plan scolaire où Fribourg réalise des progrès constants.

Un professeur à l'Université, M. Henri Deschenaux, a présenté au Grand Conseil fribourgeois une motion préconisant la création d'un Fonds cantonal destiné à faciliter, par l'octroi de bourses, l'accès aux études secondaires, techniques et supérieures de jeunes gens et de jeunes filles qualifiés. On croit savoir que le Conseil d'Etat déposera prochainement un projet de loi dans ce sens.

L'Ecole secondaire professionnelle et l'Ecole complémentaire professionnelle de Fribourg seront agrandies. A fin 1960, on comptait 2412 apprentis inscrits à l'école, ce qui constitue un nouveau record. 593 certificats d'apprentissage ont été décernés: chiffre jamais atteint jusqu'ici. Une association créée par le Conseil d'Etat se chargera de construire un nouveau bâtiment dont le devis est de 4 millions de francs.

Le Technicum cantonal enregistre également des chiffres record. Au semestre d'été, 564 élèves ont été inscrits. De nouveaux aménagements et des locaux supplémentaires permettent de faire face à l'afflux croissant des candidats. Le Collège Saint-Michel disposera dans quelque temps d'un nouveau bâtiment lui permettant d'accueillir mieux ses élèves, au nombre de 1250 au dernier semestre. L'apport supplémentaire est constitué presque exclusivement par de jeunes Fribourgeois.

A l'Université, la Faculté des Sciences est la première bénéficiaire de l'apport économique nouveau. A la fin de l'année prochaine, les travaux de construction de nouveaux édifices débiteront. Le devis est de 6 millions de francs, l'équipement coûtant probablement entre 3 et 4 millions. Si le projet d'aide fédérale aux cantons universitaires est adopté, d'autres travaux d'extension pourront commencer aussitôt.